



AGENDA

AG fédérale

Samedi 14 octobre
à partir de 9h30 !



Formations et temps d'échanges

La rencontre des cafés assos du 44 initialement prévue le 3 juin a été repotée au **Samedi 23 septembre de 10h00 à 12h30** chez les Ecolorés, à Gorges.
[Inscrivez-vous en cliquant ici.](#)

La vie du réseau

Bienvenue à une nouvelle asso au sein du réseau !

Le **Café des P'tites Graines** est un café des enfants situé à saint-Omer-de-Blain. C'est un lieu de rencontre, d'échanges, d'animation, d'exposition et de sensibilisation dédié aux familles, qui a pour objectif de créer un lieu de vie et d'animation de la commune et ses alentours. Pour les découvrir, [consultez leur page Facebook](#).

Que se passe-t-il au sein du réseau cet été ?

Alors que les écoles de musique et de danse ferment pour la plupart, les accueils de loisirs s'apprentent à doubler leurs effectifs salariés afin de proposer de chouettes vacances aux enfants de leurs communes.

Quelques associations profitent de l'été pour proposer des évènements accessibles à toutes et tous !

30 juin - 17 septembre : exposition sonore et interactive [Les ondes du passé](#) chez les Ecolorés, au séchoir du Liveau à Gorges.

15 juillet : [festival du Menhir](#) à Saint-Aubin-des-châteaux, organisé par l'ARCEL.

18 juillet : [sortie à la ferme la Bergerie du Canal et pique-nique](#), au départ de Nantes, avec l'association Vrac.

20 juillet : [pique-nique féministe et inclusif](#) avec l'association La Solid' (ex-Clisson Passion) à Clisson.

21-23 juillet : [les Zendimanchés](#), festival d'arts de rue et musique à Saint-Hilaire-de-Chaléons, organisé par Spectacles en Retz.

11 août : [découverte des oiseaux du marais](#) à Villeneuve-en-retz avec l'association Hirondelle.

22 août : [soirée Harry Potter](#) (film + pizza) pour les ados, à Las Os, la maison des jeunes de Héric.

Actualités droit social et fonction employeur

L'embauche de jeunes de moins de 18 ans

Le BAFA est désormais accessible aux jeunes à partir de 16 ans et de nombreuses associations reçoivent des candidatures de mineur.e.s. La plupart d'entre vous s'interrogent sur la possibilité d'embaucher ses jeunes en CEE (Contrat d'Engagement Educatif). Juridiquement, les salarié.e.s en CEE ne sont pas soumis aux durées maximales du travail puisque leur temps de travail est décompté de manière journalière. Les salarié.e.s mineur.e.s sont toutefois soumis à un cadre plus restrictif :

- 35h/semaine maximum
- 8h/jour maximum
- pas de travail de nuit ni sur les jours fériés
- 2 jours de repos consécutifs/semaine obligatoires
- 30 min de pause à partir de 4,5h travaillées consécutives

Soyez également vigilants à obtenir une autorisation signée des responsables légaux.

[Plus d'informations sur notre site internet.](#)

Nouveau temps de préparation obligatoire pour certains salariés de la branche Eclat

Les partenaires sociaux ont signé un nouvel avenant 196 relatif au temps de préparation **des salariés exerçant des missions de face à face éducatif et/ou pédagogique avec du public (majeur ou mineur) et relevant de la grille générale**. Cet avenant instaure l'obligation pour l'employeur de prendre en compte dans le temps de travail effectif et contractuel des salariés concernés un temps minimal de préparation. Tous les types de contrats (CDI, CDD, CDII, temps plein ou partiel), sauf les CEE sont concernés.

Les salariés relevant de la **grille spécifique (Animateurs-techniciens / Professeurs)** ne sont pas concernés par ces nouvelles dispositions étant donné qu'ils ont déjà leur propre décompte du temps de préparation.

La mise en œuvre du présent avenant doit se faire au plus tard au 1er septembre 2024.

[Consultez le texte complet ici.](#)

Quelles pratiques salariales pour les CEE au sein du réseau ?

L'été 2022, 20 structures membres du réseau d'AR44 ont recruté des salarié.e.s avec un contrat d'engagement éducatif (CEE). Celui-ci est destiné aux personnes qui exercent, de façon occasionnelle, des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs (centres et séjours). Il a une législation spécifique, notamment en ce qui concerne le temps de travail et la rémunération. La rémunération journalière forfaitaire doit être au minimum égale à 2,20 fois le SMIC (soit 23,87 euros brut au 1er juillet 2022 et 25,34 euros depuis le 1^{er} mai 2023). La fédération recommande de ne pas se limiter à ce minimum afin de valoriser les emplois liés à l'animation.

La fédération a recensé et analysé les pratiques salariales pour les CEE au sein du réseau. [Vous pouvez consulter le résultat sur notre site internet.](#)

Actualités vie asso

AR44 recherche un.e volontaire en service civique !

En vue du 30^e anniversaire de la Fédération, nous accueillerons un.e volontaire en service civique à partir du mois d'octobre, pour une mission de **web reporter**. Il/elle ira à la rencontre du réseau afin de valoriser vos initiatives ! [L'offre est disponible sur notre site internet](#), n'hésitez pas à la diffuser autour de vous !



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Agrément
« jeunesse et
éducation populaire »

Renouvellement agrément JEP

Suite à l'adoption de la loi du 24 août 2021, des modifications ont été apportées à la procédure de l'agrément Jeunesse - Éducation Populaire. **Toutes les associations agréées JEP doivent impérativement faire une demande** de renouvellement de leur agrément si elles souhaitent le conserver, **avant le 23 août 2023**.

[Toutes les infos sont disponibles sur notre site internet.](#)

Une collectivité peut-elle demander à une association la liste de ses adhérent.e.s ?

Non, une commune ne peut pas demander, même lorsqu'elle accorde une subvention à une association, la liste nominative de ses adhérents. En revanche, les mairies peuvent demander la copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que la communication de tous les documents faisant apparaître les résultats de l'activité de l'association, pour contrôler l'utilisation des subventions qu'elles ont versées.

Toutes les associations sont soumises au **RGPD (règlement général sur la protection des données)** lorsqu'elles traitent des données à caractère personnel notamment de ses adhérent.e.s. La Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL) a élaboré un guide de sensibilisation au RGPD pour accompagner les structures associatives dans leur mise en conformité.

[Pour plus d'infos et télécharger le guide, cliquez ici.](#)



L'équipe fédérale : Les salarié.e.s : Dominique Aubrière, Laura Burban, Marthe Caput, Mickaël David, Ablaye Diop, Bruno Geslin, Arnaud Kozic, Olivier Leclercq, Audrey Louérat, Laëtitia Oullami, Arnaud Vaillant.

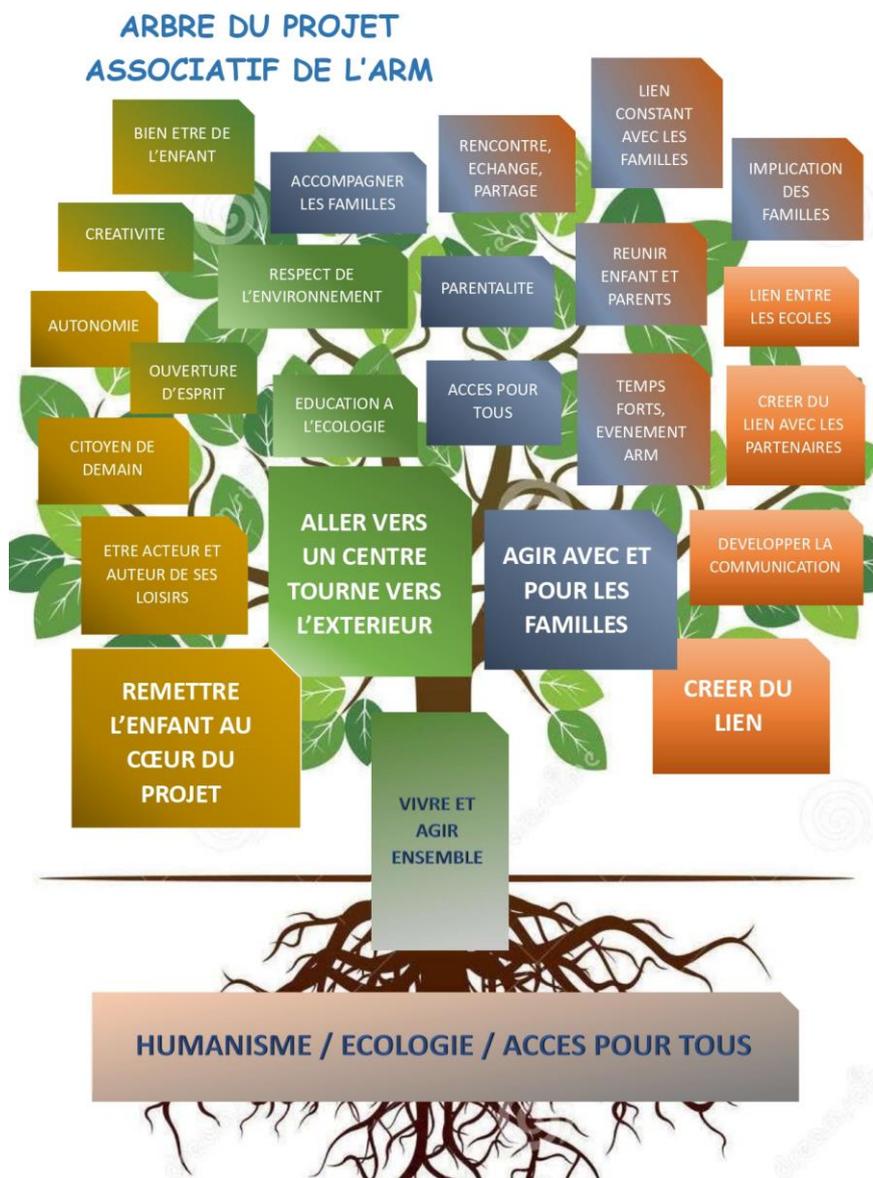
Le Conseil d'Administration : Leïla Attar, Régis Balry, Alexandra Gautier, Isabelle Jourdain, Sophie Morel, Mickaël Viaud.



Zoom sur...

Le projet associatif d'Animation Rurale de la Maine

Cette année, l'Animation Rurale de la Maine, structure qui gère un accueil de loisirs à Maisdon-sur-sèvre, a été accompagnée par AR44 afin de retravailler son projet associatif. Le fruit de ce travail a été présenté lors de leur AG qui s'est tenue le 22 juin.



L'équipe fédérale : Les salarié.e.s : Dominique Aubrière, Laura Burban, Marthe Caput, Mickaël David, Ablaye Diop, Bruno Geslin, Arnaud Kozic, Olivier Leclercq, Audrey Louérat, Laëtitia Oullami, Arnaud Vaillant.

Le Conseil d'Administration : Leila Attar, Régis Balry, Alexandra Gautier, Isabelle Jourdain, Sophie Morel, Mickaël Viaud.